

Droit du marketing, de la publicité et de la promotion des ventes

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

- Le droit est une donnée essentielle tout d'abord en marketing. Les entreprises se construisent et se développent grâce à leur(s) marque(s). Il est donc essentiel qu'elles choisissent une marque forte susceptible de rayonner internationalement. Ensuite, les équipes marketing doivent être vigilantes lors de la conception et la mise en œuvre d'une action de communication commerciale. En effet, qu'il s'agisse du contenu du message ou de l'offre, du support choisi ou de la technique promotionnelle utilisée, des exigences légales doivent être respectées.
Le cours vous permet d'acquérir des connaissances spécifiques en droit du marketing (marque) et de la consommation (pratiques commerciales déloyales; techniques de ventes à distance) prisées en entreprise à travers un enseignement vivant élaboré autour de cas concrets.

Compétence à acquérir :

- Maîtriser l'ensemble des règles juridiques encadrant la conception et la mise en œuvre d'une action marketing et publicitaire.
- Acquérir une compétence complémentaire utile : le droit est perçu comme un levier de la performance des équipes marketing.

Document susceptible de mise à jour - 11/02/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16